

| | |
|---|-----------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production | A2 |
| PACTE TPE-PME Relance | |

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,

VU l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le pacte TPE-PME Relance présenté dans la rapport ainsi que dans l'ensemble des annexes 1 et 2.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire
Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes, Groupe
Rassemblement National pour les Pays de la Loire

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs